

(5) Si l'on considère l'économie de temps pour le public et l'efficacité du service pour ceux qui voyagent dans le triangle Toronto-Ottawa-Montréal, cela permettrait d'épargner des millions. Il faudrait environ sept minutes pour s'y rendre d'un hôtel du centre-ville.

(6) En utilisant des ordinateurs à divers endroits dans la ville, tous rattachés à un ordinateur central, et le système actuel de transport rapide ou les autobus de l'aéroport, les voyageurs pourraient laisser leurs voitures chez eux et se présenter au contrôle à divers endroits dans la ville, puis descendre de l'autobus pour monter directement dans l'avion avec leurs bagages. Il est trop tard pour introduire ce concept à Malton, mais rien n'empêche qu'il soit mené à bien à Toronto.

(7) En se présentant à certains endroits de la ville pour y prendre l'autobus ou un autre moyen de transport rapide, on pourrait utiliser les services urbains actuels et éviter le coût de grandes aérogares.

(8) Mais, plus important encore, si la Federal Aviation Administration des États-Unis, qui poursuit en ce moment une étude approfondie, met au point un équipement nouveau et relativement peu coûteux pour des aéroports flottants, une autre piste d'atterrissage pourrait être ajoutée à l'aéroport actuel, ce qui l'agrandirait considérablement à un coût raisonnable. Avec le temps, on verrait s'il y a lieu d'en faire un deuxième grand aéroport.

(9) Si l'on décidait de construire un deuxième grand aéroport sur un autre emplacement, l'aéroport de Toronto pourrait encore servir pour les aéronefs à décollage et atterrissage courts.

(10) Le projet augmenterait le rôle d'évaluation de Toronto de plus de 2 milliards de dollars.

En conclusion, monsieur l'Orateur, je dirais qu'il est rarement possible de faire autant pour une ville à si peu de frais et en courant si peu de risques.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le député vient d'exposer dix idées des plus intéressantes et ingénieuses au sujet de l'aéroport qu'on construirait sur une «sablière» à Toronto. Cha-

cune d'entre elles exigerait beaucoup plus de temps que celui dont je dispose ici pour en traiter; aussi je me bornerai à dire tout simplement qu'à la suite des événements survenus des derniers mois, nous avons d'abord annoncé que le gouvernement voulait améliorer et agrandir considérablement l'aéroport de Malton.

A la suite d'instances, dont quelques-unes de plus efficaces, je dois le dire, de la part du député qui vient de parler, on a décidé de modifier cette décision et d'assurer un emplacement dans la région de Toronto ou dans le Sud de l'Ontario. Dans le cadre de cette initiative, nous devons également songer à la question d'un aéroport pour le quartier des affaires de Toronto. Il est certainement difficile d'essayer de juger des avantages ou effets relatifs que l'on retirerait en donnant suite immédiatement à un projet d'aéroport des plus restreints pour la ville de Toronto. Bon nombre des avantages signalés par le député sont incontestables, il n'y a pas de doute là-dessus. Mais pour ce qui est d'aboutir à un résultat total d'une égale valeur, je fais certaines réserves et dois dire que le projet qu'il a soumis pose des difficultés qu'il a quelque peu sous-estimées.

Le fait est que la région mentionnée par le député a des perspectives d'avenir. On la considérera bientôt, d'ici peu d'années même, comme un autre emplacement possible pour ce qu'on appelle le second aéroport. Il se peut que le développement envisagé se produise dans cette région. Mais même dans le cas contraire et en supposant qu'un autre développement s'effectue ailleurs, je puis dire au député et à tous les représentants que je suis à peu près sûr qu'un développement quelconque dans le centre-ville ou qu'un aéroport interurbain fera partie de la politique aérienne d'ensemble pour le Sud de l'Ontario. Je suis ravi que le député m'ait signalé la chose et je comprends parfaitement ses propositions. J'en discuterai volontiers d'une façon plus approfondie avec lui comme avec n'importe quel autre député.

(La motion est adoptée et la Chambre s'ajourne à 10 h. 30 du soir.)